



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 12696

Texte de la question

M Marc Dolez remercie M le Premier ministre de bien vouloir lui indiquer s'il compte proposer à M le Président de la République une réforme de l'article 61 de la Constitution, permettant aux justiciables de saisir le Conseil constitutionnel par la voie de l'exception d'inconstitutionnalité. Cette modification de la Constitution constituerait assurément un progrès de la démocratie, comme vient d'ailleurs de le souligner le président du Conseil constitutionnel.

Texte de la réponse

Reponse. - En réponse à la question de l'honorable parlementaire, le Premier ministre lui indique qu'aucune décision de ce type n'a été prise à ce jour, mais que l'idée est suffisamment intéressante pour justifier qu'on l'étudie, les parlementaires pouvant d'ailleurs très utilement concourir à cette réflexion, voire prendre l'initiative de proposer la révision.

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12696

Rubrique : Conseil constitutionnel

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2088